

BGer 6G_1/2016 vom 16. August 2016

Bundesgericht, 2016-08-16, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger_6G_1_2016

FR: TF 6G_1/2016 du 16 août 2016

IT: TF 6G_1/2016 del 16 agosto 2016

Erwägungen

E. 1

Par arrêt 6B_363/2016 du 20 mai 2016, le Tribunal fédéral a déclaré irrecevable le recours de X._____ contre la décision SK 13 361 rendue le 21 mars 2016 par la 1ère Chambre pénale de la Cour suprême du canton de Berne. Aux termes d'un arrêt 6F_17/2016 du 29 juin 2016, le Tribunal fédéral a également déclaré irrecevable l'écriture du 16 juin 2016 de X._____ intitulée " opposition à l'arrêt du 20 mai 2016 du Tribunal fédéral " et considérée comme constitutive d'une demande de révision de l'arrêt précité 6B_363/2016.

E. 2

Par mémoire daté du 11 juillet 2016 auquel il a joint l' "opposition" susmentionnée du 16 juin 2016, X._____ dépose une demande de rectification de l'arrêt 6F_17/2016.

A la demande d'une partie ou d'office, le Tribunal fédéral interprète ou rectifie l'arrêt, si son dispositif est peu clair, incomplet ou équivoque, ou si ses éléments sont contradictoires entre eux ou avec les motifs, ou s'il contient des erreurs de rédaction ou de calcul (art. 129 al. 1 LTF).

En l'occurrence, le requérant, qui conteste la nature de la procédure enregistrée sous la référence 6F_17/2016, ne se prévaut ainsi d'aucun motif de rectification au sens de l' art. 129 al. 1 LTF , de sorte que la présente requête est irrecevable.

E. 3

Par écriture du 25 juillet 2016, le requérant a déposé une demande d'exemption des frais de la procédure fédérale, demande considérée comme constitutive d'une demande d'assistance judiciaire. Comme les conclusions de la requête en rectification étaient dépourvues de chances de succès, l'assistance judiciaire ne peut être accordée (art. 64 al. 1 LTF). Le requérant supporte les frais judiciaires (art. 66 al. 1 LTF), réduits afin de tenir compte de sa situation financière qui n'apparaît pas favorable.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.